



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du jeudi 27 janvier 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Antoine MEESCHAERT), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME).

---

## **6 - PROLONGATION DE L'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX.**

Rapport de Monsieur Eric DOCQUIER, conseiller municipal délégué en charge de la gestion et du suivi des associations sportives, de la valorisation du bénévolat, de Neuvill'assos, et des ressources humaines.

Vu en commission générale le lundi 17 janvier 2022.

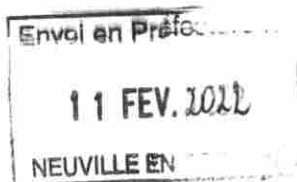
- Vu la délibération N°3 du conseil municipal du 5 décembre 2019 relative à la mise en place à titre expérimental du télétravail au sein des services municipaux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Vu la délibération N°6 du conseil municipal du 3 décembre 2020 prolongeant d'une année cette expérimentation.
- Vu l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021 à l'unanimité, par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Mme Amélie de Montchalin, les neuf organisations syndicales des trois versants de la fonction publique, et les employeurs territoriaux et hospitaliers.
- Considérant que la période de crise sanitaire a largement perturbé la mise en place du télétravail dans le cadre fixé par ces délibérations.
- Considérant qu'un premier bilan a été réalisé et présenté au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail le 20 janvier 2022, et que le dialogue social est ainsi engagé sur le sujet afin de proposer des évolutions au cadre actuellement applicable.
- Vu l'avis favorable du comité technique en date du 20 janvier 2022.

Il est dès lors proposé au conseil municipal :

- de décider de prolonger l'expérimentation du télétravail au sein de la collectivité selon les critères et modalités d'exercice définis par la délibération N°3 du conseil municipal du 5 décembre 2019.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

